

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 mars 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Danièle GARCIA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 017-5665/19/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Etude Réutilisation des Eaux Usées Traitées - système d'irrigation" auprès de l'Agence de l'eau, du Département des Bouches-du-Rhône et de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

MET 19/10191/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses actions au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Pour préparer les prochaines décennies et garantir une irrigation agricole pérenne sur le territoire métropolitain, la Métropole a tout intérêt à s'engager au plus tôt dans une démarche stratégique de préservation de la ressource en eau, compte tenu des enjeux des usages de l'eau et du contexte actuel de changement climatique.

Il convient d'étudier la Réutilisation des Eaux Usées Traitées – REUT- pour l'irrigation de zones agricoles sur le périmètre de la Métropole.

Il s'agira également d'identifier les différents usages potentiels de l'eau traitée désinfectée et les différents acteurs potentiels. A titre d'exemple, l'eau usée traitée désinfectée peut être réutilisée pour l'irrigation d'espace vert, pour l'irrigation de golf, pour le curage des canalisations d'eaux usées ou le nettoyage de voirie, pour le nettoyage industriel, pour la recharge de nappe aquifère...

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 11 avril 2019

Dans un premier temps, une étude de faisabilité de REUT de type ACB (Analyse Coût Bénéfice) sera envisagée avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé. Cette étude pourra être subventionnée à partir de 50% par l'Agence de l'Eau.

Le montant de ce projet est fixé à 22 500 euros HT pour l'analyse coût bénéfice.

Cette étude Analyse Coût Bénéfice devra répondre à de multiples critères environnementaux, de contexte, de technique et des usages potentiels.

L'objet de la présente délibération est de solliciter une subvention auprès des différents partenaires – Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département des Bouches-du-Rhône et l'Agence de l'Eau établie sur 24 mois, au taux maximum.

Le tableau de financement est joint en annexe.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 22 500 euros HT.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES euros HT
Département des Bouches-du-Rhône « dispositif rural »	15 %	3 375 euros
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur « dispositif Rural »	15 %	3 375 euros
Agence de l'Eau RMC «Economie d'eau»	50 %	11 250 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	4 500 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 11 avril 2019

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que cet enjeu fait partie intégrante du Projet Alimentaire Territorial.
- Que l'enjeu environnement est un des axes prioritaires de la politique publique métropolitaine.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur, du Département des Bouches-du-Rhône, et de l'Agence de l'Eau à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget primitif 2019 et suivants de la Métropole Aix Marseille Provence - Opération : n° 2019004000 - Nature : 2031 - Fonction : 6312 – Sous politique : G710.

Les recettes correspondantes seront constatées au Budget primitif 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence, nature 1312 pour la Région, 1313 pour le Département et 1316 pour l'Agence de l'Eau - Fonction 6312 – Sous politique G710 – Code opération n° 2019004000.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Agriculture

Christian BURLE

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 11 avril 2019